



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Finistère
Service d'économie agricole**

Quimper, le

02 FEV. 2023

Affaire suivie par : Mme Valérie BUREL
Tél : 02.98.76.59.12

Mél : ddtm-cdpenaf@finistere.gouv.fr

Le Directeur départemental

à

M. le Maire de GOULIEN

**OBJET: Projet de Carte communale - Consultation de la commission départementale de la
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

Monsieur le maire,

Vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur le projet de carte communale de GOULIEN.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'avis rendu par la commission départementale de la
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers lors de la séance du 19 janvier 2023.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Stéphane BURON



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Finistère**
Service d'économie agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES
ET FORESTIERS (CDPENAF)**

Réunion du 19 janvier 2023

Projet de carte communale de GOULIEN

Conformément à l'article L163-4 du code de l'urbanisme, le projet d'élaboration d'une carte communale de la commune de Goulien est soumis pour avis à la CDPENAF.

Les zones constructibles dans le projet représentent environ 13 hectares dont 0,83 en extension de l'enveloppe urbaine existante. Durant ces dix dernières années (2011-2021), la commune a consommé 10,6 hectares dont 2,26 pour l'habitat. C'est au total 16 logements qui ont été construits. Seuls 0,28 hectares ont été artificialisés au sein de l'enveloppe urbaine du centre-bourg de la commune. Environ 8 hectares ont été consommés pour l'activité agricole.

Le projet d'élaboration de la carte communale se base sur une croissance démographique de +0,5 % par an jusqu'en 2035. L'application de ce taux porterait la population de Goulien à 470 habitants en 2035, soit 40 habitants supplémentaires. Ce taux est légèrement supérieur à celui constaté entre la période 2008-2018 qui s'élevait à +0,35 %.

Pour accueillir cette population, la commune prévoit la réalisation de 19 logements supplémentaires. Sur la base de 13 logements à l'hectare, les besoins en surfaces constructibles sont approximativement de 1,46 hectares. Malgré un potentiel constructible important comptabilisé en dents creuses au bourg et en densification du secteur de Kerveguen de 1,85 ha auquel se rajoute un potentiel évalué à 11 logements par division parcellaire, le projet prévoit du foncier en extension du bourg pour environ 0,82 ha. Au vu de ces éléments, le projet d'élaboration de la carte communale apparaît moins consommateur d'espaces agricole ou naturel que les 10 dernières années.

Deux des extensions proposées sont des terrains déclarés comme exploités. Le dossier devra évaluer l'impact de l'urbanisation de ces secteurs sur l'activité agricole et proposer des mesures compensatoires.

M. [...] indique qu'il serait opportun de regrouper les parcelles à urbaniser.

Le projet de carte communale est soumis au vote :

Nombre de votants : 13

Nombre d'avis favorable sous réserve : 13

Sous réserve de regrouper l'ensemble de la surface à ouvrir à l'urbanisation sur un seul secteur afin de limiter le mitage de l'activité agricole, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de carte communale de Goulien.

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Stéphane BURON

